



Succession art 913CC LIMITE testament

Par **courlis2**, le **20/09/2013 à 15:06**

en présence de l'Usufruit du conjoint art 1094-1 CC (usufruit 100%)/

- Peut on démembrer par testament la succession de 2 enfants (les parts réservataires et quotité disponible art 578 Art CC) entre 2 enfants dont l'un handicapé est usufruitier l'autre nue propriétaire, parts évaluées économiquement bien sur pour un même montant (ce montage permet de récupérer la succession du handicapé sans droit)? .

-en d'autres terme la part réservataire peut elle être démembrée malgré l'art 912 CC ?

-et peut elle être démembrée CUMULATIVEMENT avec le démembrement art 1094-1 ?

Par **youris**, le **20/09/2013 à 15:07**

bonjour et merci font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site.